



**Comité Hygiène, Sécurité
et Conditions de Travail
du 18 mars 2022**



Le Comité hygiène et sécurité et conditions de travail s'est tenu le 18 mars 2022 sous la présidence de M. Claude Girault, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. La séance s'est ouverte à 9 h 30 pour être clôturée à 12 h 50. Etaient présents à cette réunion, outre les représentants de l'administration, les représentants du personnel : Solidaires, FO DGFIP 62 , CGT Finances Publiques et CFTC DGFIP 62...ainsi que Mmes De Pauw et Kerrache (Médecins du travail), M. Wintrebert (ISST), Mme Rivaux (IDE) et M. Royer assistant de prévention.



ORDRE DU JOUR :

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des CHSCT des 15 juin et 14 octobre 2021

Point 2 : Evolution de la crise sanitaire

Point 3 : Groupe de travail du 23 février 2022

Registre Santé Sécurité au Travail

Rapport de l'inspecteur Santé Sécurité au Travail

Déclarations d'accidents du travail

Fiches de signalement

Bilan des exercices incendie 2021

Point 4 : Bilans des actions de formation 2021 et d'exécution des crédits 2021

Point 5 : Note d'orientations ministérielle Santé Sécurité et Conditions de Travail 2022

Point 6 : Propositions d'utilisation des crédits 2022

Point 7 : Travaux immobiliers en cours et projets à venir

Point 8 : Sécurisation des accès aux locaux de la DGFIP

Point 9 : Questions diverses



Organisations Syndicales participant au C H S C T

Vos représentants CFTC DDFiP 62 au C H S C T :

Yann Plouviez, SIP de Lillers et Frédérique Monchy, SIP de Lens



Point 1 : Procès-verbaux des CHSCT des 15 juin et 14 octobre 2021

Le procès-verbal du 15 juin n'appelant aucune modification, nous avons voté son approbation.
Celui du 14 octobre en cours de modification sera revu lors de la prochaine séance.



Point 2 : Evolution de la crise sanitaire

Avant tout, CFTC 62 souhaite la bienvenue au Docteur Kerrache qui vient de prendre ses fonctions sur Arras au 3 mars dernier.

Son arrivée devrait permettre la reprise de visites annuelles ou quinquennales dans le secteur d'Arras, même si pour le moment elle n'exerce qu'à 40 % les jeudi et vendredi jusque mai puis les mercredi et jeudi à partir de juin.

Le bilan de ces derniers mois montre la progression des cas au sein de notre département.

Ainsi l'on dénombre :

- pour la période du 13 octobre au 31 décembre : 43 agents positifs.
- pour la période du 1^{er} janvier au 28 février : 130 agents positifs.
- pour la période du 1^{er} mars à ce jour : 23 agents positifs.

L'évolution de la crise sanitaire a jusqu'alors généré nombre de modifications de pratiques et protocoles.

Un nouveau protocole s'applique dès le 21 mars, avec pour synthétiser ces éléments :

- Tout cas positif par test antigénique doit être confirmé par un test PCR...au retour de 7 jours d'isolement à partir des symptômes, l'agent devra garder le masque encore 7 jours sans pour autant avoir à faire de nouveau test pour la reprise.
- Tout cas contact (non positif) quel que soit son statut vaccinal doit être orienté vers du télétravail si possible ou le maintien du port du masque jusqu'à J+ 2 avec un test de contrôle bien évidemment.

Le service médical a rappelé qu'il ne fallait pas attendre d'avoir tous les symptômes pour se tester et prendre des précautions supplémentaires.

Le maintien du port du masque, le respect de la distanciation (surtout pendant les pauses communes) et l'aération des locaux restent d'actualité devant la montée des cas dans notre département.

Le service médical demeure à disposition pour toute notion d'éclaircissement quant aux pratiques ou études d'un cas à leur soumettre par l'entremise de Mme Rivaux pour le secteur d'Arras.

Par ailleurs, la direction devrait nous rappeler par mail la mise en place de ce dernier protocole pour que chacun puisse en avoir une connaissance plus précise.

CFTC 62 se félicite de l'arrivée tant attendue d'un second médecin, au combien nécessaire pour le suivi médical de tous les agents



Point 3 : Groupe de travail du 23 février 2022

① Registre Santé Sécurité au Travail

Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé Santé Sécurité au Travail ont été étudiées. Il n'y a pas d'observation sur les registres papier. Les signalements pour lesquels des solutions ont été apportées ont été archivés. De nombreux problèmes signalés ont été résolus ou sont en voie de l'être.

Ci-dessous, les observations particulièrement mentionnées ou complémentaires

- CDFP Saint-Omer et Calais Problème de chauffage récurrents sur ces 2 sites malgré les interventions de l'entreprise de chauffage du marché. La DDFIP a sollicité une nouvelle entreprise (Energia) et les problèmes sont maintenant résolus ou en phase de l'être.
- CDFP de Lens Nombreux problèmes de chasses d'eau dans toutes les toilettes du site qui perdurent malgré diverses interventions des équipes techniques. Une étude du réseau va être réalisée afin de remédier définitivement aux dysfonctionnements.
- CDFP Arras Diderot Eclairage du parking à vélos avec détecteur de présence demandé. Cette demande fera l'objet d'une étude.
- CDFP de Lillers Il a été demandé s'il était possible de laisser les grilles ouvertes afin de permettre aux personnes handicapées ou âgées de se garer à proximité du centre.

Après examen, il reste 21 observations en cours (61 signalements au départ).

② Rapport de l'Inspecteur de Santé Sécurité au Travail

Deux visites ont été réalisées par l'Inspecteur santé sécurité au travail (SGC d'Arras et les locaux de la CID).

→ SGC d'Arras

- La VMC a été remise en service .
- Les blocs ont été installés sur les portes de secours
- Des boutons moletés seront prochainement installés sur les portes de secours
- Le coin repas a été réinstallé au 5ème étage
- Des fontaines à eau ont été installées au rez-de-chaussée et au 5ème étage.

→ Conditions de travail à la CID

Procéder au rangement et à l'évacuation des matériels inutiles pour désencombrer les espaces de circulation (bureau agent côté rue)

Effectuer un marquage d'éveil à la vigilance au niveau des marches pour éviter le risque de chute (3 marches liées à l'existence d'un plancher technique).

Des bureaux rectangulaires ont été commandés, conformément aux recommandations de l'Inspecteur santé sécurité au travail.

Un essai a été réalisé avec des dalles led. Cela a permis aux agents de faire leur choix en vue d'améliorer l'éclairage. Le devis a été validé et des leds avec variateur seront installés.

3 Déclarations d'accident du travail

Il y a eu 3 nouvelles déclarations d'accident du travail depuis le dernier groupe de travail du 29 septembre 2021 (1 entorse, une commotion + divers traumatismes et une plaie à un doigt).

S'agissant de l'accident du travail de l'agent d'entretien, il a été rappelé à celle-ci qu'elle devait utiliser un escabeau à 3 marches et non monter sur une chaise pour les petits travaux en hauteur.

Un accident du travail a été causé par le dénivelé sur le parking arrière du bâtiment Brassart (affaissement de la chaussée au-dessus du parking souterrain). La mairie d'Arras a été relancée à ce sujet. Aucune solution ne peut être apportée.

4 Fiches de signalement

On dénombre 5 nouvelles fiches de signalement depuis le dernier groupe de travail. Parmi les nouveaux signalements :

→ 3 signalements externes font état de comportements agressifs et de propos injurieux. 2 signalements ont été consignés dans l'hypothèse d'une récurrence. Une mise en garde d'opposition à contrôle fiscal ainsi qu'une convocation au bureau ont été adressés à la contribuable pour le 3ème cas. 2

→ 1 rappel à l'ordre a été fait par la responsable de service envers un contribuable désagréable et virulent qui avait sollicité la gendarmerie pour avoir un rendez-vous.

→ Une fiche a été transmise à RH-2B suite à un incident survenu à un guichet (l'utilisateur a pris en photo l'agent et a consulté son profil sur Facebook).

5 Bilan des exercices incendie 2021

Des exercices incendie ont été réalisés sur tous les sites. Deux exercices ont été effectués sur les sites de plus de 50 personnes. 3 exercices seront prochainement programmés sur les sites arrivés à échéance (Brassart, Foch, Hénin-Breaumont).

Les observations mentionnées lors des exercices ont été prises en considération.

La commission de sécurité est passée sur le site d'Arras Diderot. De nombreuses observations ont été formulées. Tous les problèmes relevés ont été étudiés. Certains dysfonctionnements sont résolus. D'autres sont en cours, dont ceux touchant à l'incendie qui seront prochainement réglés.

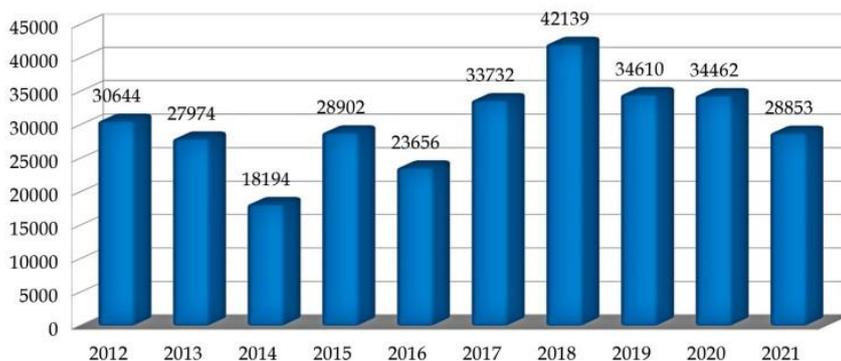
Bilan des formations financées par le C H S C T du Pas-de-Calais pour l'année 2021

THEMES	Durée d'une session (en jours)	Nombre de sessions organisées	Coût total (en euros)	Nbre d'agents convoqués	Nbre d'agents présents	Nbre d'agents absents	Taux Absentéisme	Coût du stage		Coût Absentéisme
								par agent convoqué	par agent formé	
Sauveteur Secouriste du Travail (1)	2	5	2 100,00	36	32	4	11,11%	58,33	65,63	233,33
Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (2)	1	19	6 400,00	164	127	37	22,56%	39,02	50,39	1 443,90
Formation à la manipulation des extincteurs	0,5	3	2 376,00	30	30	0	0,00%	79,20	79,20	0,00
Risque routier – Formation Olivier	1	1	1 800,00	6	6	0	0,00%	300,00	300,00	0,00
Risque routier – Formation Centaure (3)	2	4	4 932,00	7	6	1	14,29%	704,57	822,00	704,57
Habilitation électrique - Personnel non électricien – Formation initiale et recyclage (4)	2	2	1 656,00	15	11	4	26,67%	110,40	150,55	441,60
Recyclage habilitation électrique - Personnel électricien	2	1	1 656,00	3	3	0	0,00%	552,00	552,00	0,00
Hygiène du dos et ergonomie – Prévention des pathologies mécaniques	1	3	2 372,70	24	19	5	20,83%	98,86	124,88	494,31
Stress au travail, mécanismes et effets (5)	2	3	4 900,00	22	17	5	22,73%	222,73	288,24	1 113,64
Formation amiante	2	1	660,00	1	1	0	0,00%	660,00	660,00	0,00
TOTAL		42	28 852,70	308	252	56	18,18%	93,68	114,49	4 431,36
<i>Formation à la manipulation des extincteurs</i>	<i>0,5</i>	<i>1</i>	<i>594,00</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Formation annulée (renforcement télétravail). Un accord a été passé pour un report en 2022</i>			

- ❶ 3 sessions payées en 2020 et reportées en 2021
- ❷ 3 sessions payées en 2020 et reportées en 2021
- ❸ 1 formation pour 1 agent payée en 2020 et reportée en 2021
- ❹ 1 session payée en 2020 et reportée en 2021
- ❺ 1 session payée en 2020 et reportée en 2022

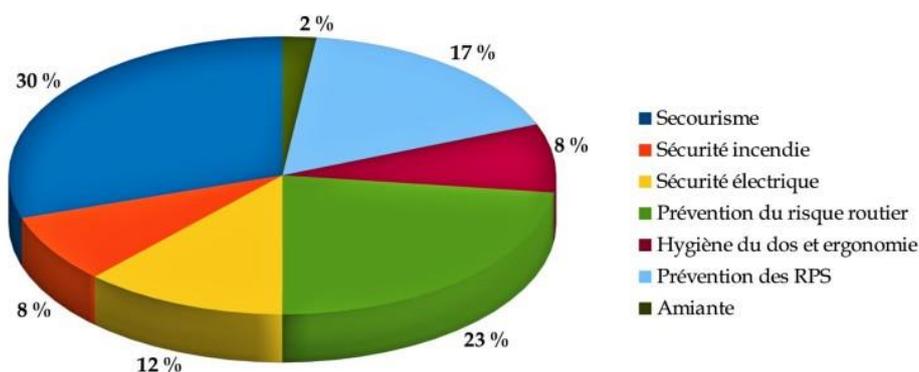
PART DU BUDGET CONSACRE A LA FORMATION

De 2012 à 2021



BILAN DES FORMATIONS FINANCEES PAR LE CHSCT DU PAS-DE-CALAIS

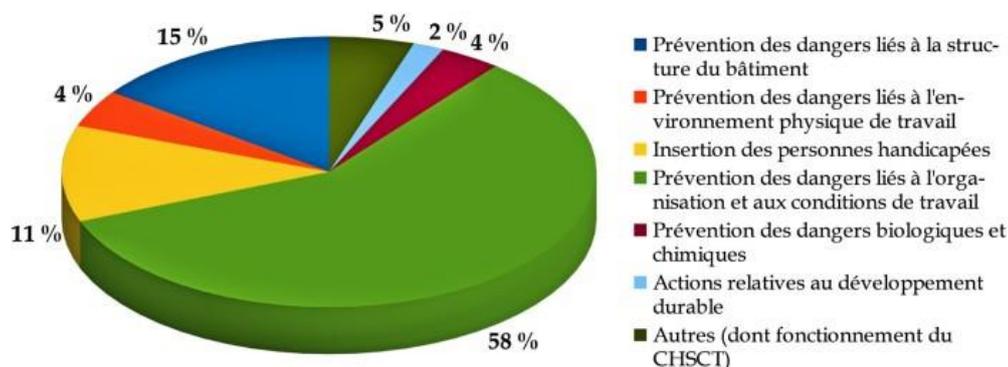
Année 2021



Ci-dessous, les éléments concernant les exécutions des crédits de 2021.

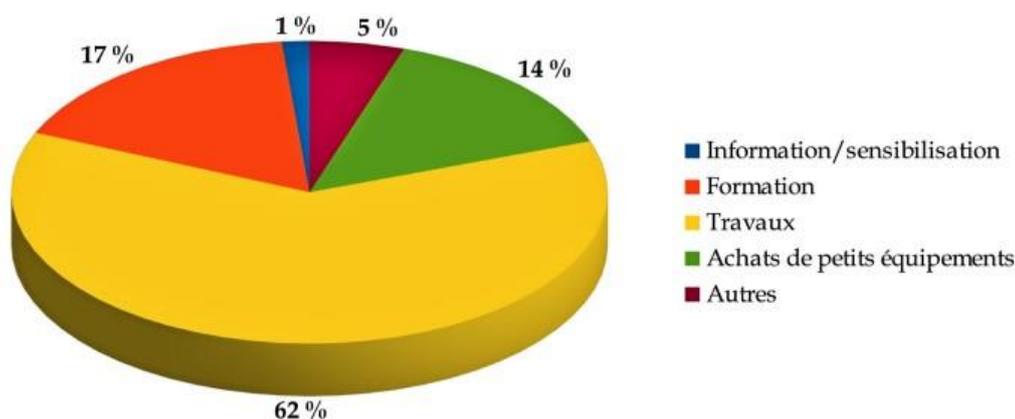
BILAN D'EXECUTION DES CREDITS 2021

Par type d'actions



BILAN D'EXECUTION DES CREDITS 2021

Par type de dépenses



Point 5 : Note d'orientations ministérielle Santé Sécurité et Conditions de Travail 2022

Cette note d'orientation reprend 6 axes prioritaires :

1° : Prévenir les risques liés aux nouveaux modes de travail, en particulier le télétravail (penser le télétravail sous l'angle de l'organisation du travail en concertation avec les agents et les organisations syndicales)

2° : Anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisation (dispositif ministériel de veille et soutien – associer les acteurs de prévention aux CT – comités techniques)

3° : Rester vigilant dans le contexte sanitaire

4° : Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi

5° : Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles (formation des membres du CHS-CT, conseillers et acteurs de prévention – Allodiscrim = intervenant extérieur + France Victimes pour accompagnement)

6° : Consolider et ancrer la culture de la prévention dans le quotidien du travail

En complément de cette note, il a été évoqué ces deux points :

>>> Pour l'évolution de la mission foncière , la crainte du « non-savoir » quant aux perspectives de travail, de localisation ou de fonctionnement d'une nouvelle structure inquiète les agents concernés.

Si le directeur se veut « rassurant » de peur de voir un nombre élevé de demandes de mutation locale, la réflexion sur le sujet devrait s'organiser dans un calendrier très proche ..avec un GT managérial sous 15 jours..qui débouchera sur une consultation encadrants -agents en avril ...pour aboutir au projet final.

Si l'on peut « s'associer » à la concertation et à une réflexion aboutie par un calendrier non contraint, CFTC 62 déplore pour autant que ces dernières n'aient pas débuté plus tôt pour permettre aux agents d'avoir une vision moins opaque de leur avenir et conditions de travail.

>>> Pour la fusion des instances, la création du comité social d'administration -CSA- fusion du CTL et du CHS-CT doit encore être « peaufiné » quant aux conditions d'articulation entre CSA et FS – formation spécialisée- qui reprend les fonctions de l'ancien CHS-CT au sein de ce CSA



Point 6 : Propositions d'utilisation des crédits 2022

Les crédits ont été votés (abstention de Solidaires) et alloués au 2/3 afin de permettre leur déblocage rapide durant cette année civile .

Pour rappel, l'enveloppe prévoit 123 euros par agents soit 184 869 euros pour 1503 agents du 62 ..ramenés à 173 777 euros avec le gel de 6 %....

Ces fonds ciblent principalement les actions de formation CHS-CT ainsi que divers travaux dont notamment les blocs sanitaires de Lens, le coin repas de Saint-Venant , des bacs à sel pour les principaux sites ou encore un second carport sur Béthune.



Point 7 : Travaux immobiliers en cours et projets à venir

>>> Vérification à effectuer sur 13 sites de l'accessibilité du bâtiment au public ...11 réalisées à ce jour afin de mettre en conformité nos bâtiments quant aux rampes d'accès, plateformes ou signalétiques mal-voyant...

>>> Boulogne : Les travaux à prévoir seront conditionnés par l'implantation d'autres services ..ex SGC



Point 8 : Sécurisation des accès aux locaux de la DGFIP

En complément de ce qui a été évoqué au CTL, la note de février 2022 actualise celle de janvier 2019 par rapport au contexte actuel.

Pour rappel :

La direction précise que toute personne devant accéder aux bureaux ou aux salles de réunion doit être accompagnée. Elle doit être prise en charge dès son arrivée à l'accueil, ne pas être laissée seule, dans la mesure du possible, durant la prestation et raccompagnée ensuite vers la sortie.

Les détenteurs d'un accès pérenne doivent remplir le formulaire papier de remise d'un moyen d'accès dont le nouveau modèle intègre les règles du RGPD. Il est impératif que ce formulaire soit rempli par les agents nouvellement affectés et par celles et ceux qui disposeraient d'un moyen d'accès sans avoir rempli ce document à ce jour. La remise du moyen d'accès doit être enregistrée sur le registre des visiteurs.

L'agent d'accueil invite le visiteur à prendre connaissance de la notice d'information relative aux droits qu'il peut exercer concernant les données recueillies et conservées en toute sécurité par la DGFIP, la pièce d'identité du visiteur. Il lui remet un badge d'accès qui lui permettra de circuler dans certaines parties autorisées du bâtiment.

Les moyens d'accès inutilisés doivent être conservés par le gestionnaire de site dans un lieu sécurisé. Les badges non attribués ne sont pas activés et les clés numérotées sont rangées dans une armoire fermée à clé. La liste des correspondances clés/portes est rangée dans un autre endroit que celui des doubles.



Point 9 : Questions diverses

>>> Le CC -centre de contact – de Lens : toujours pas de place de parking en vue.. et d'ailleurs notre directeur a précisé que dans le cadre de la politique de développement durable de la ville, il serait inconcevable pour la municipalité de tolérer des véhicules supplémentaires et un accès sans contrepartie...

>>> Une étude pour l'installation d'adoucisseurs va être réalisée pour les plus gros sites afin de limiter le coût de remplacement des petits équipements dont l'usure précoce est en lien avec la qualité de l'eau .